

La Reine et le Commissaire Impérial seront à bord du *Railleur* et distribueront les prix aux vainqueurs.

A 3 h. 1/2, le Commissaire Impérial réunira dans un banquet la Reine, les officiers de l'Établissement, les chefs, les grands-juges et autres personnes invitées.

Un repas sera offert à la population indigène.

Au coucher du soleil il sera tiré une salve d'artillerie.

JOURNÉE DU 16 AOUT.

A 1 heure du soir, deux coups de canon tirés par le *Railleur* indiqueront l'heure du départ pour les courses de chevaux.

Les chefs et gens des districts qui sont montés, sont invités à prendre position dans les emplacements désignés aux districts. Ils partiront de là pour se réunir sur la place du Gouvernement.

Toutes les personnes qui ont des chevaux sont invitées à se joindre au cortège.

A 2 h. 1/2, la Reine Pomare et le Commissaire Impérial se mettront en marche pour le terrain des courses.

Courses de chevaux.

Il y aura :

- | | |
|---|--------------|
| 1 ^o Une course pour les dames indigènes..... | Prix : 150 » |
| 2 ^o Une course au galop..... | — 150 » |
| 3 ^o Une course au trot..... | — 150 » |

Un prix de 150 fr. sera donné par le Commissaire Impérial.

Une course de piétons aura lieu ; prix : 50 fr.

Le même cortège qui accompagnait la Reine et le Commissaire Impérial est invité à les reconduire à leurs demeures.

Un repas sera offert à la population indigène. Toutes les autres dispositions habituelles aux fêtes du 15 août seront prises par les chefs de service compétents.

Papeete, le 18 juillet 1859.

Le Commissaire Impérial p. i.,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

MESURES D'ORDRE A SUIVRE PENDANT LES FÊTES.

Vu la nécessité d'établir le bon ordre dans la nombreuse population qui sera réunie à Papeete aux fêtes d'août, les mesures suivantes seront observées par les districts :

- 1^o Les districts arriveront à Papeete, par terre ou par mer ; tous